

MAS SEUR KINÉSITHÉ RAPEUTE

FORMER AUX MÉTIERS DE L'HUMAIN



Le CFA Sanitaire et Social vous accompagne à la recherche d'un employeur :

- Information collective
- Entretien individuel
- Atelier CV et lettre de motivation
- Simulation d'entration d'embauche
- Positionnement sur des offres collectées

kinésithérapeute Le masseur assure des séances de rééducation. de motricité. Il est généralement consulté sur prescription médicale. Il évalue, teste, rééduque et réadapte personnes de tous âges. atteints de traumatismes divers : difficultés motrices sensitives ou fonctionnelles, dues à la maladie ou au vieillissement ; mais aussi accidents du sport, de la route, paralysies, difficultés respiratoires ou circulatoires. Les spécificités sont nombreuses : elles vont de la traumatologie à la rhumatologie, en passant par la gymnastique corrective pédiatrique, ou encore l'orthopédie.

LIEU DE FORMATION

▶ MONTPELLIER



LES CONDITIONS D'ACCÈS AU DIPLÔME PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE



Être âgé de moins de 30 ans (sans limite d'âge pour les personnes ayant une reconnaissance travailleur handicapé). Niveau BAC. Avoir réussi la sélection d'entrée à l'IFMK de Montpellier et avoir effectué et réussi sa l'ère année à l'IFMK.

Karoline, 26 ans, Diplômée Masseur-kiné

denuis 2 ans

«Onmassemais ce n'est pas la plus grande partie du métier! Le plus difficile physiquement ce sont les manutentions. Ce sont des efforts durs mais ponctuels. Le massage est UNE façon de traiter quelqu'un. Exemple avec le mal de dos, que l'on peut soulager par un massage : ça ne règle pas le problème. Il faut faire de l'éducation, « l'école du dos » pour corriger ses postures, et du renforcement musculaire. Le massage est un complément, pas un traitement. Le massage représente seulement entre 30 et 50% de mon activité. Les exercices, le renforcement, les manipulations, voilà la majorité de mon travail. »



École des cadres de santé



LE FINANCEMENT



art. 11 Code du Travail / Loi n°2018-771 : La formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal.

PLANNING DE L'ALTERNANCE

Le planning varie au cours des 3 années mais l'apprenti est chez son employeur 1 jour/semaine (lundi ou vendredi) ainsi que l'ensemble des vacances scolaires et une grande partie des stages (selon le terrain employeur)

PARTENAIRE



QUELS EMPLOYEURS?

Les principaux lieux ou modalités d'intervention : Hôpitaux ; cliniques; centres de rééducation fonctionnelle; centres de soins de suite et réadaptation; établissements d'accueil de personnes agées; établissements d'accueil de personnes handicapées...











